

selon opérateur.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE VISA BANQUE POPULAIRE DANS LA SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE APPLE PAY

Version en vigueur

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation sont relatives à l'utilisation de la Carte Visa Banque Populaire (ci-après la « Carte »), dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay (ci-après le « Service ») d'un appareil Apple donné (ci-après « Appareil Apple compatible »). Ce Service est souscrit par le Titulaire de la Carte (ci-après « l'Utilisateur ») auprès de la Banque Populaire Méditerranée (ci-après « l'Emetteur »).

Elles complètent le contrat porteur Carte (ci-après « Contrat Carte ») conclu entre l'Emetteur et l'Utilisateur lors de la délivrance de sa Carte, qui décrit le fonctionnement de la Carte et les règles d'exécution des opérations de paiement par carte.

L'Utilisateur reconnaît que le Service ne peut être souscrit que s'il a accepté préalablement d'être lié vis-à-vis d'Apple par les conditions suivantes, disponibles en permanence sur l'Appareil Apple compatible (dans Réglages > Informations > Mentions légales) :

- Contrat de licence de logiciel de l'Apple iOS, watchOS ou macOS selon l'Appareil Apple compatible utilisé, comprenant les Conditions générales supplémentaires relatives à Apple Pay.
- Notifications de la part d'Apple.
- Engagement de confidentialité d'Apple.

ARTICLE 1 – OBJET DU SERVICE

Le Service proposé par l'Emetteur permet à l'Utilisateur d'enregistrer et d'utiliser sa Carte éligible de façon dématérialisée, dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay (également appelée « Apple Pay » dans le présent Contrat) d'un Appareil Apple compatible donné.

L'Utilisateur peut ainsi effectuer des opérations de paiement par carte, grâce à son Appareil Apple compatible, sans utilisation physique de sa Carte et sans avoir à ressaisir les données de sa Carte.

Apple Pay s'appuie sur le portefeuille électronique Apple appelé Cartes (ci-après « Application Cartes ») présent sur son Appareil Apple compatible (une Application Cartes par appareil). L'Utilisateur enregistre sa Carte éligible dans l'Application Cartes, puis effectue des paiements via son Appareil Apple compatible.

Apple Pay propose ainsi à l'Utilisateur un parcours de paiement sécurisé, avec son Appareil Apple compatible, lui permettant de régler, de façon rapide et sécurisée, des biens ou des prestations de services chez des commerçants, prestataires de services et autres professionnels (ci-après « Accepteurs »). Il lui permet aussi de consulter les dernières opérations effectuées.

Les opérations de paiement réalisées par l'Utilisateur au moyen de sa Carte enregistrée et utilisée de façon dématérialisée dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, demeurent des opérations de paiement par carte réalisées sous la marque Visa et restent régies par les dispositions contractuelles du Contrat Carte conclu entre l'Emetteur de la Carte et l'Utilisateur, sauf spécificités précisées par les présentes conditions générales d'utilisation.

Il est rappelé à l'Utilisateur que sa Carte est rigoureusement personnelle et qu'il lui est strictement interdit de prêter sa Carte ou de s'en déposséder. Il est donc interdit à l'Utilisateur d'enregistrer sa Carte dans l'Application Cartes d'un Appareil Apple compatible qui est utilisé par une autre personne.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU SERVICE

2.1 – Utilisateurs

Le Service est ouvert à toute personne physique majeure capable, ou majeure sous protection juridique ou mineure autorisée par son représentant légal, Titulaire d'au moins une Carte éligible et d'un Appareil Apple compatible, appelée Utilisateur.

2.2 – Cartes éligibles au Service

Les Cartes pouvant être enregistrées et utilisées dans la Solution de paiement Mobile Apple Pay sont celles listées ci-après portant la marque VISA, émises par l'Emetteur :

- cartes délivrées à des personnes physiques, à des fins non professionnelles : Visa Classic, Classic à contrôle de solde systématique, Classic à contrôle de solde quasi-systématique, Premier, Platinum ou Infinite ;
- cartes commerciales à usage professionnel : Visa Business Start /, Visa Business Classic, Gold, Platinum.

Ces Cartes doivent obligatoirement être au nom de l'Utilisateur et être valides.

L'Utilisateur est averti que, dans la version actuelle de la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, le choix du paiement à crédit avec une carte Débit-Crédit Banque

selon opérateur.

Populaire Facelia n'est pas possible.

2.3 – Appareils Apple compatibles

L'Utilisateur doit disposer de l'un des Appareils Apple compatibles Apple iOS, watchOS ou macOS suivants :

- Téléphones mobiles Apple de type iPhone (modèles avec Face ID ou Touch ID, à l'exception de l'iPhone 5s),
- Apple Watch Series 1 et modèles ultérieurs, compatibles avec la fonctionnalité Apple Pay « de proximité » et « en ligne » ;
- Tablettes Apple, de type iPad, iPad Pro, iPad Air et iPad mini avec Touch ID ou Face ID ;
- Ordinateur Mac avec Touch ID.

Cette liste pourra être complétée ultérieurement par d'autres modèles d'Appareil Apple compatibles (selon l'évolution de l'offre Apple). Il appartient à l'Utilisateur de s'informer des Appareils Apple compatibles auprès d'Apple.

La version de l'OS doit être récente. Le code pays de l'iPhone, de l'iPad ou du Mac utilisé doit correspondre à un pays où la fonctionnalité Apple Pay a été officiellement lancée. Il appartient à l'Utilisateur de s'en informer auprès d'Apple.

2.4 – Autres conditions

L'Utilisateur doit être équipé d'une connexion Internet.

Pour pouvoir disposer du Service, l'Emetteur demande à l'Utilisateur de s'authentifier lors du processus d'activation du Service pour sa Carte. A cette fin, il doit être équipé du dispositif d'authentification Sécur'Pass proposé par l'Emetteur, ce qui le conduira à s'authentifier par la saisie de son code Sécur'Pass. L'Utilisateur peut également s'authentifier par l'utilisation de la fonction biométrique de son smartphone à la place de la saisie de son code Sécur'Pass, s'il a paramétré cette option. Pour bénéficier de Sécur'Pass, l'Utilisateur doit être abonné au service de banque à distance de l'Emetteur (ou, dans le cas où c'est son entreprise/entité qui est abonnée, disposer d'un accès à l'espace de banque à distance de celle-ci). Il doit avoir téléchargé sur son smartphone la dernière version de l'application mobile de l'Emetteur, pour accéder à son espace de banque à distance ou à celui de son entreprise/entité et avoir déclaré à l'Emetteur un numéro de téléphone mobile en tant que numéro de téléphone sécurisé. L'Utilisateur doit ensuite activer Sécur'Pass sur l'application mobile de l'Emetteur.

Pour pouvoir utiliser le Service avec une Apple Watch compatible, l'Utilisateur doit aussi avoir un iPhone compatible.

Par exception aux principes exposés précédemment, pour pouvoir utiliser le Service avec un ordinateur Macbook Pro

compatible et s'authentifier lors du processus d'activation du Service pour sa Carte – que celle-ci soit délivrée à des fins non professionnelles ou qu'elle soit à usage professionnel -, l'Utilisateur doit avoir communiqué à l'Emetteur le numéro de la ligne attachée à son téléphone mobile, ce qui lui permettra de recevoir par sms un code à usage unique qu'il devra renseigner sur la page d'authentification.

ARTICLE 3 – PROCEDURE DE SOUSCRIPTION

3.1 – Dispositions générales

Dans le cas d'un Utilisateur mineur, ou majeur sous régime de protection juridique, souhaitant activer le Service pour sa Carte, son représentant légal accepte les présentes conditions générales d'utilisation et l'autorise à activer le Service, dans le Contrat Carte correspondant.

Le présent contrat est conclu à distance et le Service est souscrit, après acceptation par l'Utilisateur des présentes conditions générales d'utilisation, dès l'activation du Service pour sa Carte enregistrée dans l'Application Cartes de son Appareil Apple compatible.

L'Utilisateur est invité à télécharger et/ou à imprimer les présentes conditions générales.

Celles-ci sont accessibles en permanence sur le site internet de l'Emetteur.

À tout moment, au cours de la relation contractuelle, l'Utilisateur peut demander à l'Emetteur de recevoir les présentes conditions générales d'utilisation sur un support papier ou sur un autre support durable.

3.2 – Processus de souscription et d'activation

La création par l'Utilisateur d'un compte iCloud Apple et la connexion de ce compte avec l'Appareil Apple compatible sont des pré-requis.

Pour un iPhone ou un iPad compatible

A partir de l'Application Cartes :

L'Utilisateur ouvre l'Application Cartes sur son Appareil Apple compatible. Il est invité à y enregistrer les données de sa Carte éligible et à accepter les présentes conditions générales d'utilisation du Service.

La dernière étape consiste à valider l'enregistrement proprement dit de la Carte, afin que le Service soit activé

selon opérateur.

pour cette Carte. Cette procédure se fait par une authentification via Sécur'Pass de l'Utilisateur par l'Emetteur. Dans le cas d'une Carte sélectionnée sur iCloud par l'Utilisateur, l'authentification de l'Utilisateur ne sera pas systématiquement requise.

L'Emetteur peut bloquer le processus d'authentification de l'Utilisateur s'il détecte des logiciels malveillants sur le smartphone de l'Utilisateur, y compris s'il détecte que ce smartphone a été débridé (contournement des protections du système d'exploitation du smartphone pour supprimer les restrictions d'utilisation mises en place par le constructeur) ou que son système d'exploitation a subi des modifications non autorisées à la racine du système.

Une fois l'authentification réalisée avec succès, dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans l'Application Cartes, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son iPhone ou iPad.

L'Utilisateur reçoit ensuite, pour information, un mail de confirmation de l'Emetteur et/ou une notification sur son smartphone.

A partir de l'application mobile de l'Emetteur, téléchargée sur le même iPhone ou iPad compatible :

L'Utilisateur ouvre l'application mobile de l'Emetteur sur son Appareil Apple compatible et sélectionne le menu Cartes. Sous la carte qu'il souhaite enrôler dans Apple Pay, l'Utilisateur sélectionne « Ajouter à Apple Pay », puis s'authentifie avec Sécur'Pass. L'Utilisateur est ensuite redirigé vers l'Application Cartes où les données de sa Carte sont pré-renseignées et où il est invité à accepter les conditions générales d'utilisation du Service.

Une fois cette dernière étape effectuée, dès que l'Utilisateur constate dans son application mobile de l'Emetteur que sa Carte est bien enregistrée dans Apple Pay, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son iPhone ou iPad.

L'Utilisateur reçoit ensuite, pour information, un mail de confirmation de l'Emetteur et/ou une notification sur son smartphone.

Pour une Apple Watch ou un ordinateur Mac avec Touch ID compatible :

A partir de l'Application Cartes :

Une fois l'Apple Watch appairée avec son iPhone compatible via Bluetooth®, l'Utilisateur ouvre l'application Apple Watch sur son iPhone, puis accède à l'onglet Ma montre et sélectionne l'une

de ses montres s'il en possède plusieurs. Sur un Mac, l'Utilisateur ouvre la rubrique Préférences Système de son Mac. Dans ces deux cas, l'Utilisateur sélectionne « Cartes et Apple Pay ».

L'Utilisateur peut aussi ouvrir directement l'Application Cartes sur son Apple Watch selon le modèle concerné.

Il suit ensuite les étapes indiquées pour ajouter sa Carte éligible et valider les présentes conditions générales d'utilisation du Service, ainsi que l'enregistrement de sa Carte en s'authentifiant par Sécur'Pass. Dès que l'Utilisateur constate que sa Carte est bien enregistrée dans l'Application Cartes, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son Apple Watch ou son Mac avec Touch ID.

L'Utilisateur reçoit ensuite, pour information, un mail de confirmation de l'Emetteur et/ou une notification sur son smartphone.

A partir de l'application mobile de l'Emetteur téléchargée sur le même iPhone compatible avec lequel l'Apple Watch compatible est jumelée (uniquement pour Apple Watch) :

Une fois l'Apple Watch appairée avec son iPhone via Bluetooth®, l'Utilisateur ouvre son application mobile de l'Emetteur téléchargée sur ce même iPhone et sélectionne le menu Cartes. Dans la rubrique « Apple Pay », il choisit d'activer le Service « Pour la Watch ». L'Utilisateur s'authentifie avec Sécur'Pass et suit ensuite les étapes indiquées pour valider l'enregistrement de sa Carte éligible ainsi que les présentes conditions générales d'utilisation du Service. Dès que l'Utilisateur constate dans son application mobile de l'Emetteur, que sa Carte est bien enregistrée dans Apple Pay, alors le Service est activé et souscrit pour cette Carte et il peut donc immédiatement l'utiliser avec son Apple Watch.

L'Utilisateur reçoit ensuite, pour information, un mail de confirmation de l'Emetteur et/ou une notification sur son smartphone.

ARTICLE 4– MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE POUR LE REGLEMENT D'ACHAT DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICES CHEZ DES ACCEPTEURS

4.1 – Les paiements par carte via Apple Pay nécessitent la saisie du code (ci-après « Code secret ») ou l'utilisation de la fonction biométrique, permettant l'accès à l'Appareil Apple compatible.

L'Utilisateur a le choix d'utiliser soit ce Code secret, soit la fonctionnalité biométrique de son Appareil Apple compatible, lorsqu'elle est disponible. Cette dernière



selon opérateur.

permet d'authentifier l'Utilisateur à partir de ses données biométriques qu'il a enregistrées sur son Appareil Apple compatible (empreinte digitale correspondant à la fonction Touch ID ou reconnaissance faciale correspondant à la fonction Face ID de l'Appareil Apple compatible).

Ce Code secret et les données biométriques sont considérés comme des données de sécurité personnalisées contribuant à authentifier l'Utilisateur lors des paiements par carte via Apple Pay, conformément au Contrat Carte.

Sur les montres Apple Watch, seul le Code secret est disponible. Dans ce cas, l'Utilisateur doit renseigner ce Code secret sur sa montre pour ouvrir Apple Pay, chaque fois qu'il est invité à le faire.

Païement « de proximité »

4.2 – Pour les paiements de proximité, le Service est disponible seulement sur les iPhone et Apple Watch listés à l'article 2.3.

Le Service permet à l'Utilisateur d'effectuer des paiements de proximité chez un Accepteur équipé de terminaux de paiement acceptant le paiement sans contact et les cartes portant la marque Visa. Il permet aussi, lorsque ces fonctionnalités sont disponibles au point d'acceptation, de payer en mode sans contact sur une borne d'accès à un service de transport, conformément au Contrat Carte.

4.3 – Lorsque sa Carte est paramétrée par défaut dans l'Application Cartes de l'iPhone ou de l'Apple Watch, l'Utilisateur est invité lors du paiement :

- à s'authentifier soit via la fonctionnalité biométrique, soit par la saisie du Code secret pour déverrouiller son iPhone ou son Apple Watch, chaque fois qu'il est invité à le faire,
- et à approcher son iPhone ou Apple Watch du terminal de paiement sans contact de l'Accepteur, pour confirmer l'opération de paiement via Apple Pay.

L'Utilisateur donne ainsi son consentement au paiement par Carte, conformément au Contrat Carte.

Lorsque l'Utilisateur n'a pas paramétré sa Carte par défaut, il doit préalablement ouvrir l'Application Cartes de son iPhone ou de son Apple Watch, puis sélectionner sa Carte.

4.4 – Chez certains Accepteurs et selon les pays, un montant maximum par opération peut être appliqué lors d'un paiement mobile sans contact.

Païement en ligne « in App » ou sur le site Internet de vente en ligne d'un Accepteur

4.5 – Pour les paiements en ligne « in App », le Service est disponible uniquement sur les iPhone, iPad, Mac avec Touch ID et Apple Watch listés à l'article 2.3.

Pour les paiements en ligne sur le site Internet de vente en ligne d'un Accepteur, le Service est disponible uniquement sur les iPhone et iPad listés à l'article 2.3, ainsi que sur les ordinateurs Mac avec Touch ID.

Le Service permet à l'Utilisateur d'effectuer des paiements en ligne chez des Accepteurs ayant soit une application mobile de vente en ligne (« in App ») téléchargée sur son Appareil Apple compatible, soit un site Internet de vente en ligne dans Safari et qui proposent la Solution de Paiement Mobile Apple Pay et acceptent les cartes portant la marque Visa figurant sur la Carte de l'Utilisateur.

4.6 – Au moment du paiement, l'Utilisateur sélectionne la Solution de Paiement Mobile Apple Pay sur la page de paiement de l'Accepteur. Lorsque l'Utilisateur n'a pas paramétré sa Carte par défaut, il doit la sélectionner.

L'Utilisateur est invité à appuyer deux fois sur le bouton latéral (à l'exception des ordinateurs Mac avec Touch ID) de son Appareil Apple compatible, puis à s'authentifier pour confirmer l'opération de paiement par carte, soit via la fonctionnalité biométrique, soit le cas échéant par la saisie du Code secret de son Appareil Apple compatible.

L'Utilisateur donne ainsi son consentement à l'opération de paiement par carte, conformément au Contrat Carte.

Pour des modèles d'ordinateur Mac sans Touch ID ou des modèles d'ordinateurs autres que Mac, pour confirmer les paiements par carte effectués via Apple Pay, l'Utilisateur doit aussi disposer d'un iPhone ou d'une Apple Watch compatible dans l'Application Cartes duquel il a enregistré sa Carte. L'Utilisateur doit être connecté avec le même identifiant Apple sur tous ses appareils et avoir activé Bluetooth® sur son Mac. L'Utilisateur sélectionne Apple Pay sur la page de paiement de l'Accepteur pour l'activer, puis sa Carte. L'Utilisateur est alors invité à confirmer l'opération de paiement par carte, soit via la fonctionnalité biométrique ou la saisie du Code secret de l'iPhone, soit en appuyant deux fois sur le bouton latéral de l'Apple Watch, connectés en Bluetooth® avec le Mac.

Dispositions communes

4.7 – Pour chaque opération de paiement par Carte via le Service, une autorisation est demandée à l'Emetteur. Celui-ci applique les plafonds liés à l'utilisation de la Carte, définis dans le Contrat Carte qu'il a conclu avec l'Utilisateur.

selon opérateur.

4.8 – Les règles relatives au fonctionnement de la Carte et à l'exécution des opérations de paiement par carte (dont celles relatives aux plafonds d'utilisation de la Carte, au consentement, à l'irrévocabilité, aux délais d'exécution, aux contestations) sont celles indiquées dans le Contrat Carte conclu entre l'Emetteur de la Carte et l'Utilisateur, sauf spécificités précisées dans les présentes conditions générales d'utilisation et en particulier aux articles 5.1 et 7.3.

4.9 – Le montant des paiements effectués avec la Carte par le biais du Service est imputé sur le compte associé à ladite Carte selon les dispositions du Contrat Carte conclu entre l'Emetteur de la Carte et l'Utilisateur.

4.10 – Le montant détaillé, sauf exception, des paiements par carte effectués par le biais du Service et passés au débit du compte, figure sur le même relevé que les opérations de paiement par carte réalisées par l'Utilisateur en dehors du Service.

ARTICLE 5 – MODALITES DE BLOCAGE DU SERVICE

5.1 – Dans l'hypothèse où il perd ou se fait voler son Appareil Apple compatible, ou encore dans l'hypothèse où il aurait subi une fraude lors d'un paiement effectué via Apple Pay, à partir de la Carte enregistrée dans l'Application Carte de son Appareil Apple compatible, l'Utilisateur s'engage à prendre l'une des deux mesures suivantes pour bloquer l'utilisation de sa Carte dans l'Application Cartes de cet Appareil :

- soit se connecter à son compte Apple sur le portail Internet Find My iPhone d'Apple pour supprimer ses données personnelles dont le contenu de l'Application Cartes liée à cet Appareil. Les cartes qui y sont enregistrées ne peuvent plus être utilisées avec cet Appareil ;
- soit demander à l'Emetteur, par téléphone au 09 69 36 09 31 (appel non surtaxé), de supprimer sa Carte de toutes les Applications Cartes, dans lesquelles elle est enregistrée. Dès cette suppression, la Carte ne peut plus être utilisée dans les Appareils Apple compatibles correspondant à ces Applications Cartes.

Ces blocages n'entraînent pas une mise en opposition de la Carte physique.

Ces blocages/ suppressions entraînent la résiliation du Service pour sa Carte, conformément à l'article 9.

5.2 – Dans l'hypothèse où l'Emetteur procède, de sa propre initiative, au blocage de la Carte conformément au Contrat Carte, cette Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service. Elle est automatiquement supprimée de toutes les Applications Cartes dans lesquelles elle est enregistrée et ne peut donc plus être utilisée dans les Appareils Apple compatibles correspondant à

ces Applications Cartes. Ceci entraîne la résiliation du Service, conformément à l'article 9.

5.3 – Lorsque l'Utilisateur fait une demande de blocage/d'opposition de sa Carte auprès de l'Emetteur, conformément aux conditions générales du Contrat Carte, la Carte ne peut plus être utilisée dans le cadre du Service. Elle est automatiquement supprimée de toutes les Applications Cartes dans lesquelles elle est enregistrée et ne peut donc plus être utilisée dans les Appareils Apple compatibles correspondant à ces Applications Cartes. Ceci entraîne la résiliation du Service, conformément à l'article 9.

5.4 – Conformément au Contrat Carte, l'Emetteur met à la disposition du Titulaire de la Carte, dans son espace de banque à distance (ou, le cas échéant, dans celui de son entreprise/entité) sur Internet et/ou sur l'application bancaire mobile, les fonctionnalités suivantes de gestion de sa Carte : « Paiements à distance », « Paiements à l'étranger », « Verrouiller la Carte ». L'activation ou la désactivation de ces fonctionnalités a les mêmes conséquences sur le blocage de la Carte ou de certaines opérations de paiement par carte, lorsqu'elle est utilisée de façon dématérialisée via la Solution de Paiement Mobile Apple Pay.

5.5 – L'Emetteur se réserve le droit de bloquer le Service en tout ou en partie.

Il peut bloquer le Service pour la Carte dans toutes les Applications Cartes où elle est enregistrée sans aucun préavis, s'il devait relever des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse du Service.

Le blocage du Service peut aussi concerner toutes les Cartes émises par l'Emetteur de tous les Utilisateurs, ou partiellement un mode de paiement (« de proximité », « in App »), ou une région géographique spécifique ou tout autre critère pertinent par rapport à la situation.

5.6 – Lorsque l'Appareil Apple compatible a subi des modifications non-autorisées sur son système d'exploitation, Apple peut bloquer Apple Pay sur cet Appareil.

5.7 – Dans les articles 5.1, 5.5 et 5.6, les cas de suppression de la Carte de l'Application Cartes ou de blocage du Service ou de l'Application Cartes n'entraînent pas la mise en opposition de la Carte. Dans les cas visés et tant qu'elle n'est pas mise en opposition par l'Utilisateur ou bloquée par l'Emetteur, celle-ci reste utilisable soit en tant que carte sur support physique, soit de façon dématérialisée auprès d'Accepteurs sur Internet ou dans d'autres solutions de paiement mobile.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DE L'EMETTEUR

selon opérateur.

6.1 – L'Emetteur donne la possibilité à l'Utilisateur d'enregistrer et d'utiliser sa Carte dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

6.2 – L'Emetteur n'est pas tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement ou d'une panne technique de l'Application Cartes et de la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, ces derniers étant sous la responsabilité d'Apple.

6.3 – L'Emetteur n'est pas tenu pour responsable des paramétrages effectués par l'Utilisateur sur son Appareil iOS, watchOS ou macOS, du Code secret ou de la fonctionnalité biométrique permettant de déverrouiller son Appareil Apple compatible, ainsi que de l'Application Cartes.

6.4 – L'Emetteur n'est pas tenu pour responsable :

- en cas de non-respect par l'Utilisateur des présentes conditions générales d'utilisation et des procédures y étant décrites, ni même en cas de non-respect par l'Utilisateur du Contrat de Licence de Logiciel de l'Apple iOS, watchOS ou macOS, dont les Conditions générales supplémentaires pour Apple Pay, et des notifications de la part d'Apple,
- lorsque les informations communiquées par l'Utilisateur lors de la conclusion du Contrat Carte ou des présentes conditions générales d'utilisation s'avèrent inexactes ou incomplètes,
- en cas d'interruption du Service pour des raisons résultant de la force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers,
- des réclamations qui portent sur le prix des biens ou services achetés auprès de l'Accepteur.

6.5 – L'Emetteur n'est pas responsable des litiges nés du contrat passé entre l'Utilisateur et son opérateur de téléphonie mobile ou entre l'Utilisateur et Apple pour l'utilisation de son Appareil Apple compatible, lesquels pourraient avoir une conséquence sur le fonctionnement de la Solution de Paiement Mobile Apple Pay.

6.6 – De manière générale, l'Emetteur ne peut être tenu responsable que pour des dommages ayant pour cause unique son propre fait et/ou conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

7.1 – L'Utilisateur est responsable de l'utilisation strictement personnelle et de la conservation dans des conditions de sécurité et de confidentialité de ses Appareils Apple compatibles, du Code secret ou de la fonction biométrique permettant de déverrouiller son Appareil Apple compatible, ainsi que de leur paramétrage.

7.2 – En cas de cession de son Appareil Apple compatible, l'Utilisateur doit préalablement supprimer sa Carte de l'Application Cartes, ainsi que toutes les autres cartes qu'il y a enregistrées. L'Utilisateur est pleinement responsable de toutes les conséquences susceptibles de survenir, s'il ne le fait pas.

7.3 – Dans l'hypothèse où il perd ou se fait voler son Appareil Apple compatible, ou encore dans l'hypothèse où il aurait subi une fraude lors d'un paiement effectué avec Apple Pay, l'Utilisateur s'engage à prendre l'une des deux mesures décrites à l'article 5.1 pour bloquer l'utilisation de sa Carte dans l'Application Cartes de cet Appareil.

L'Utilisateur assume les conséquences de l'utilisation de sa Carte enregistrée dans Apple Pay, tant qu'il n'a pas pris l'une de ces mesures pour obtenir le blocage de sa Carte dans l'Application Cartes de son Appareil Apple compatible concerné.

Toutes les opérations non autorisées sont à la charge de l'Utilisateur sans limitation de montant en cas de manquement intentionnel ou par négligence grave aux obligations visées dans les présentes CGU et au Contrat Carte ou en cas de fraude de sa part.

7.4 – Les présentes conditions générales d'utilisation octroyant à l'Utilisateur un droit d'utilisation non exclusif de la Solution de Paiement Mobile Apple Pay, l'Utilisateur reconnaît que ce droit d'utilisation lui est personnel et qu'il ne peut en aucune manière le céder sous peine d'engager sa responsabilité ni revendiquer un quelconque droit de propriété intellectuelle.

7.5 - L'Utilisateur doit maintenir son Appareil Apple compatible à jour et conserver un fonctionnement sécurisé de son système d'exploitation et de ses applications.

ARTICLE 8 – CONCLUSION DU CONTRAT - DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat est conclu et le Service est souscrit pour une durée indéterminée à partir de l'activation du Service, après acceptation par l'Utilisateur des conditions générales d'utilisation du Service, conformément aux conditions décrites à l'article 3 des présentes.

Le contrat est conclu au lieu où l'Emetteur a élu domicile, à savoir à l'adresse de son siège social.

L'Utilisateur est informé que, à l'échéance de sa Carte Physique ou avant échéance en cas de remplacement de celle-ci (hors cas de mise en opposition de la Carte), les données liées à sa nouvelle Carte sont automatiquement mises à jour dans l'Application Cartes de son Appareil compatible concerné. L'Utilisateur peut ainsi dans ce cas continuer d'utiliser le

selon opérateur.

Service via son Appareil compatible concerné, sans impact sur la durée du présent contrat.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Sous réserve du dénouement des opérations en cours, l'Utilisateur ou, le cas échéant, son représentant légal, dispose de la faculté de résilier à tout moment le Service sans préavis quelle qu'en soit la raison.

L'Utilisateur peut résilier le Service sur son Appareil Apple compatible, en supprimant sa Carte de l'Application Cartes de cet Appareil. Il peut aussi résilier, à partir de son compte Apple, le Service pour sa Carte enregistrée dans son Appareil compatible, en la supprimant. Elle sera alors supprimée de l'Application Cartes de tous les Appareils compatibles où elle est enregistrée.

L'Utilisateur peut également résilier le Service en demandant à l'Emetteur de supprimer sa Carte par téléphone au 09 69 36 09 31 (appel non surtaxé). La Carte est alors supprimée de toutes les Applications Cartes des Appareils Apple compatibles, dans lesquelles elle est enregistrée. Les autres cartes éventuellement enregistrées dans les Applications Cartes ne sont pas impactées.

Le Service est résilié automatiquement pour tous les Appareils concernés dans les cas décrits ci-avant aux articles 5.1, 5.2, et 5.3.

L'Emetteur ne saurait être tenu pour responsable des demandes de résiliation ou suppression qui n'émaneraient pas de l'Utilisateur.

L'Emetteur dispose de la faculté de résilier par écrit le Service en respectant un préavis de deux (2) mois à compter de la date d'envoi de cette notification à l'Utilisateur. La résiliation du Service conduit à la suppression de la Carte des Applications Cartes de tous les Appareils Apple compatibles, dans lesquels elle est enregistrée.

L'Emetteur résilie aussi le Service sans préavis en cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation, ce dont l'Utilisateur en sera informé.

En cas de résiliation ou suppression de la Solution de Paiement mobile Apple Pay ou de l'Application Cartes par Apple ou en cas de résiliation du Contrat Carte conclu entre l'Emetteur et l'Utilisateur, l'Utilisateur reconnaît que le Service sera résilié de plein droit pour sa Carte.

ARTICLE 10 – MODE DE COMMUNICATION ET CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre les parties, l'Utilisateur reconnaît

que le fait d'accepter les présentes conditions générales d'utilisation du Service et d'activer avec succès le Service, lors du processus de souscription, manifeste son consentement à la conclusion et au contenu du présent contrat et que toutes les connexions sont réputées avoir été effectuées par lui, sauf preuve contraire.

L'Utilisateur accepte l'enregistrement informatique des connexions et opérations réalisées lors de la souscription, de l'activation et de l'utilisation du Service. Les parties acceptent que le fichier des connexions et opérations fasse preuve entre elles, chacune des parties restant libre d'en rapporter la preuve contraire.

Les règles en matière de preuve des opérations de paiement par carte effectuées via la Solution de Paiement Mobile Apple Pay sont celles décrites dans le Contrat Carte.

ARTICLE 11 – CONDITIONS TARIFAIRES

Le Service est fourni gratuitement par l'Emetteur.

Toutefois, le Service est lié à la détention d'une Carte soumise à cotisation, dans le cadre du Contrat Carte conclu entre l'Emetteur et l'Utilisateur.

La tarification applicable à la Carte ainsi qu'aux opérations de paiement par Carte demeure celle fixée et notifiée par l'Emetteur de la Carte au Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée dans le cadre du Contrat Carte.

L'Utilisateur reconnaît avoir été informé que les coûts de connexion à un réseau Wifi, à un réseau de type 3G, 4G, 5G ou tout autre réseau similaire demeurent à sa charge.

ARTICLE 12-RECLAMATIONS

En cas de difficultés concernant le Service, le Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et/ou saisir par écrit le « Service Satisfaction Client » de la Banque (l'Emetteur) qui s'efforce de trouver avec lui une solution, y compris si la réponse ou solution qui lui a été apportée par son agence ne lui convient pas.

Le Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée trouvera les coordonnées du « Service Satisfaction Client » dans les brochures tarifaires de la Banque ainsi que sur son site internet dans la rubrique « Contact » ou en saisissant « RECLAMATION » dans le moteur de recherche.

selon opérateur.

La saisine du « Service Satisfaction Client » de la Banque est effectuée par internet, à l'adresse suivante : <https://www.banquepopulaire.fr/mediterranee/votre-banque/reclamation-et-mediation/> (coût de connexion selon fournisseur d'accès)

Ou par lettre envoyée à l'adresse suivante :
Banque Populaire Méditerranée
Direction Qualité et Satisfaction Client
457, Promenade des Anglais – BP 241
06292 NICE CEDEX 3

La Banque s'engage à accuser réception de la réclamation du Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée sous dix (10) jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de son dossier est nécessaire, la Banque s'engage à lui apporter une réponse dans un délai qui ne pourra excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de sa réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse sera apportée au Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour lui répondre, la Banque lui adressera une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de sa réponse. En tout état de cause, le Titulaire de la Carte et/ou du compte auquel la Carte est rattachée recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

13.1 Secret professionnel

Les informations relatives au fonctionnement du Compte ou recueillies du Client ou d'un tiers de même que les informations concernant le Client lui-même et son mandataire sont soumises au secret professionnel conformément à ce que prévoit l'article L 511- 33 du Code Monétaire et financier.

Tout manquement à cette obligation de secret professionnel par la Banque et son personnel est sanctionné au titre des dispositions de l'article 308 du Code Pénal monégasque. La Banque est expressément autorisée à communiquer à des prestataires extérieures ou des sous-traitants, des informations entrant dans le champ de la présente convention sous la condition de veiller à la protection des données ainsi transférées.

De même, la Banque pourra communiquer les informations concernant les opérations ordonnées ou traitées pour le compte du Client à toute autorité administrative ou judiciaire en cas de réquisition, à toute autorité de marché pour le respect d'une

législation à laquelle serait soumise des opérations, des contreparties ou correspondants bancaires, des émetteurs de titres.

Le client est dûment informé, et il accepte et autorise expressément que, pour des raisons administratives, techniques, ou juridiques liées au traitement global des opérations par le groupe BPCE auquel appartient la Banque, notamment, mais pas seulement, en matière de transfert de données, de centralisation des systèmes de traitement de l'information, d'archivage des données, de traitement numérique des données, de procédure de prise de décisions, sans que la présente liste soit exhaustive, que les informations le concernant et qui sont contenues dans son dossier ou dans les Livres de la Banque puissent être communiquées ou transférées à d'autres entités du groupe BPCE auquel appartient la Banque, sous la responsabilité de cette dernière. Le Client accepte donc expressément de relever la Banque des obligations de confidentialité, telles que contenues et décrites notamment par les dispositions de l'article L511-33- 6° et 7° du Code Monétaire et Financier français applicables à Monaco, et autorise la Banque, dans le cadre exclusif décrit par les présentes dispositions, à communiquer les informations nécessaires le concernant aux entités du groupe BPCE auquel appartient la Banque qui en sont chargées, ou ses prestataires de service.

Cependant, dans les conditions visées dans la législation monégasque, le Client et/ ou son mandataire sont informés que le secret professionnel est également levé auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la Banque de France, ainsi qu'auprès des autorités monégasques agissant dans le cadre de leurs missions.

D'ores et déjà, le Client autorise la Banque, pour les besoins de surveillance et de contrôle, à communiquer toutes informations concernant leurs relations aux sociétés du groupe BPCE pour les besoins de la surveillance sur base consolidée, autorisée par l'ordonnance n°14.892 du 28 mai 2001 ainsi que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et la corruption conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi 1.362 du 3 août 2009.

Le Client reconnaît également que le secret professionnel n'est pas opposable aux autorités judiciaires monégasques lorsque ces dernières agissent dans le cadre d'une procédure pénale.

D'ores et déjà, le Client est informé du statut de Succursale de la Banque ce dont il se déduit un échange d'informations entre celle-ci et son siège.

Enfin, le Client reconnaît que le secret professionnel est levé par la Banque pour échanger des informations confidentielles qui seraient sollicitées par les autorités fiscales compétentes, dans le cadre des accords fiscaux bilatéraux ou multilatéraux auxquels la Principauté de Monaco serait liée.

13.2 Protection des données à caractère personnel

selon opérateur.

Dans le cadre de la signature et de l'exécution de la présente Convention, et plus particulièrement de sa relation avec le Client, la Banque recueille, enregistre et utilise des données à caractère personnel concernant le Client et, le cas échéant, les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de la famille du Client ...).

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires pour la bonne exécution de la présente Convention et de toute opération entre la Banque et le Client. Le Client accepte que les informations le concernant soient collectées, enregistrées et fassent l'objet d'un traitement automatisé par la Banque ou par des entreprises extérieures pour l'exécution de travaux que la Banque sous-traite, délègue ou externalise.

Les informations expliquant :

- pourquoi et comment ces données sont utilisées,
- combien de temps elles seront conservées,
- ainsi que les droits dont les personnes concernées disposent sur leurs données figurent dans la notice d'information de la Banque sur le traitement des données

Cette notice est portée à la connaissance des personnes concernées lors de la première collecte de leurs données. Elle est disponible sur le site internet de la Banque (https://www.banquepopulaire.mc/Notice_RGPD) ou sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessous.

La Banque communiquera, en temps utile, les évolutions apportées à ces informations sur support papier ou sur tout autre moyen.

Les données à caractère personnel recueillies sont principalement utilisées par la Banque, responsable du traitement, pour les finalités suivantes : gestion interne, gestion des Comptes, notamment des moyens de paiement, octroi de crédit, exécution d'instructions et ordres sur tout instrument financier, production d'activités financières, la prospection et l'animation commerciale et études statistiques internes, évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, l'évaluation, la gestion et la consolidation du risque au sein du Groupe BPCE afin de remplir les obligations légales ou réglementaires, réponse aux obligations légales et réglementaires.

Les données à caractère personnel transmises par le Client conformément aux finalités ci-dessus peuvent, à l'occasion de diverses opérations, peuvent faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne.

Des règles assurant la protection et la sécurité des données sont mises en place en cas de transfert de celles-ci vers un pays situé en dehors de l'Union européenne.

Les personnes concernées peuvent en prendre connaissance en consultant la notice relative à l'information sur le traitement des données à caractère personnel annexée à la présente Convention. Les données personnelles peuvent être communiquées, à leur

requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, conformément aux prescriptions de la Loi n°1.362 du 3 Août 2009 modifiée. A ce titre, en cas de virement de fonds, certaines données à caractère personnel du Client doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi N°1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles et toute autre loi ou ordonnance souveraine venant à l'amender, la modifier ou la remplacer.

Le Client peut obtenir une copie des données le concernant et, le cas échéant, les faire rectifier par courrier à l'adresse suivante :

Banque Populaire Méditerranée.
Délégué à la Protection des données
Direction des Risques et de la Conformité
457 Promenade des Anglais - BP 241-06292 Nice Cedex 3
Soit par courriel :
delegue-protection-donnees@bpmed.fr

ARTICLE 14 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent évoluer en raison de mesures législatives ou réglementaires, d'évolutions techniques du Service ou pour en renforcer la sécurité ; en ce cas les modifications prennent effet à la date d'entrée en vigueur des mesures concernées sans préavis ni information préalable.

Pour toute autre modification des présentes conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur sera informé par tout moyen du projet de modification au plus tard deux (2) mois avant la date d'application envisagée.

L'Utilisateur est réputé avoir accepté la modification s'il n'a pas notifié à l'Emetteur, avant la date d'entrée en application, son désaccord. Si l'Utilisateur refuse la modification proposée, il peut résilier avant cette date le Service. A défaut de résiliation dans ce délai, les modifications seront opposables à l'Utilisateur.

ARTICLE 15 – EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

A compter du jour de la conclusion à distance du présent contrat, l'Utilisateur dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier sa décision.

Ce droit de rétractation peut s'effectuer même si l'exécution du Service a commencé avant l'expiration du délai de rétractation.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Utilisateur doit supprimer sa Carte de l'Application Cartes de son Appareil Apple compatible ou adresser sa demande par courrier à l'Emetteur. Il peut utiliser le modèle suivant : « Je soussigné(e) (nom prénom), demeurant à(adresse)

selon opérateur.

déclare renoncer au Service auquel j'ai souscrit, d'utilisation de ma Carte se terminant par XXXX (les 4 derniers chiffres au recto de la Carte), dans la Solution de Paiement Mobile Apple Pay. Fait à.....leet signature ».

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, le Service sera réputé n'avoir jamais été souscrit. Toutefois, il ne lui sera pas possible de révoquer les ordres de paiement par Carte qui auront déjà été donnés dans le cadre du Service.

ARTICLE 16 – DROIT ET LANGUE APPLICABLES – TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales d'utilisation sont conclues en langue française. L'Utilisateur accepte expressément l'usage de la langue française durant les relations précontractuelles et contractuelles. Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi française et à la compétence des juridictions monégasques.

ARTICLE 17 –AGREMENT DE LA BANQUE ET AUTORITES DE CONTROLE

L'Emetteur est un établissement de crédit agréé en France, contrôlé et supervisé par la Banque Centrale Européenne - Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt Am Main – Allemagne et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS92459 - 75436 Paris Cedex 09.

La liste des établissements de crédit et plus généralement celle des prestataires de services de paiement habilités peut être consultée sur le site de l'ACPR à l'adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/protéger-la-clientele/vous-etes-un-particulier/verifier-si-un-professionnel-est-agree-immatricule>